SENATE SÉNAT
CANADA

DROITS DE LA PERSONNE

SITUATION AU VIETNAM

RAPPORT DE 2015 - 2016

BUREAU DE L'HONORABLE SÉNATEUR THANH HAI NGO

TABLE DES

CE RAPPORT A ÉTÉ RÉDIGÉ PAR LES
STAGIAIRES DU BUREAU DU SÉNATEUR NGO

CAM CHAU	MISSISSAUGA (Ont.)
THUY-DAN DANG	KINGSTON (Ont.)
MANCINI HO	OTTAWA (Ont.)
CHI-LAN NGUYEN	OTTAWA (Ont.)
JULIA NGUYEN	MONTRÉAL (Québec)
JULIE NGUYEN	MISSISSAUGA (Ont.)
LILY NGUYEN	VANCOUVER (C.-B.)
MELINDA JULIE PHUONG	MARKHAM (Ont.)

BUREAU DU SÉNATEUR THANH HAI NGO
314, ÉDIFICE VICTORIA
140, RUE WELLINGTON
SÉNAT DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0A4

COURRIEL : NGOTH@SEN.PARL.GC.CA

TÉL. : 613-943-1599
SANS FRAIS : 1-800-267-7362
TÉLÉC. : 613-943-1592

Couverture : « Policier vietnamien arrêtant un moine d'une religion non reconnue ».
Source : Khai Nguyen. https://www.flickr.com/photos/38928609@N02/9829749524/

MATIÈRES

03 MESSAGE DU SÉNATEUR

04 INTRODUCTION

05 LE SYSTÈME JUDICIAIRE VIETNAMIEN

08 LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

11 LA LIBERTÉ DE RÉUNION

14 LA LIBERTÉ DE RELIGION

17 NOTES

18 ANNEXE

24 CARTE POSTALE POUR LE CHANGEMENT

MESSAGE DU SÉNATEUR NGO

Le 30 avril 1975 a marqué un tournant dans la vie du peuple vietnamien. Le régime communiste du Nord Vietnam a défait le Sud-Vietnam, que soutenaient les États-Unis, et cette défaite a déclenché une série d'événements qui ont bouleversé le pays. D'innombrables Vietnamiens ont été dépouillés de leur dignité, de leurs possessions et de leur liberté, et ils ont dû faire un choix très difficile : rester, ou quitter leur pays bien-aimé. Rester, c'était subir l'oppression du régime communiste et des châtiments cruels comme l'emprisonnement, l'internement dans des camps de rééducation et la discrimination ethnique. Partir, c'était risquer tout ce qu'ils connaissaient pour braver de violentes tempêtes, les pirates, la maladie et la famine sur la mer de Chine méridionale à bord de petites embarcations précaires. Aucun de ces choix n'était idéal, mais un seul leur donnait un espoir de liberté. S'ils choisissaient de partir et que leur bonne étoile les menait sur une autre côte; s'ils persévéraient suffisamment pour survivre dans les camps de réfugiés surpeuplés; s'ils avaient la force de recommencer à zéro dans un nouveau pays, ils pourraient alors trouver la liberté. Ces gens, qu'on surnommera plus tard les « réfugiés de la mer », ont trouvé refuge en divers endroits, notamment en Australie, en Europe et en Amérique du Nord. Des Canadiens de tous les horizons ont uni leurs efforts pour aider plus de 60 000 réfugiés vietnamiens à trouver un havre de paix. Depuis, la communauté vietnamo-canadienne est devenue une partie intégrante de la mosaïque culturelle du pays; à ce jour, ses membres continuent de contribuer à la société canadienne et à y prospérer.

Le Vietnam, cependant, a suivi une voie bien différente. Les personnes qui y demeurent continuent de subir les rigueurs du régime autoritaire à parti unique du Parti communiste vietnamien. Les normes en matière de droits de la personne n'ont eu de cesse de péricliter. En surface, la Constitution du Vietnam semble tenir compte des droits fondamentaux des citoyens. Toutefois, en y regardant de plus près, on se rend compte que son imprécision prive en fait les Vietnamiens d'un bon nombre de libertés fondamentales, dont la liberté d'expression, de réunion pacifique et de religion.

En qualité de premier sénateur de descendance vietnamienne, je suis extrêmement reconnaissant au Canada de ses efforts de sensibilisation aux violations des droits de la personne au Vietnam. Moi-même réfugié et défenseur des droits de la personne, je veux que les jeunes d'aujourd'hui et ceux des générations futures soient au courant des événements qui ont suivi la chute de Saigon. C'est pourquoi j'étais fier de présenter le projet de loi S 219, qui a reçu depuis la sanction royale et qui est maintenant connu comme la Loi sur la Journée du Parcours vers la liberté. Célébrée chaque année le 30 avril, cette journée vise, d'une part, à commémorer le parcours périlleux de bien des réfugiés vietnamiens pour trouver la liberté et, d'autre part, à reconnaître les efforts colossaux des Canadiens pour aider ces réfugiés à s'établir dans leur nouveau pays. Il ne faut pas non plus oublier celles et ceux qui, au Vietnam, poursuivent la lutte contre l'injustice et se débattent pour vivre dans un pays démocratique et libre. C'est pourquoi je suis fier de vous présenter le rapport sur les droits de la personne au Vietnam qu'a préparé mon équipe dévouée de stagiaires : Cam Chau, Thuy-Dan Dang, Mancini Ho, Chi-Lan Nguyen, Julia Nguyen, Julie Nguyen, Lily Nguyen et Melinda Julie Phuong. Ils ont travaillé avec enthousiasme et assiduité à ce livret. J'espère et je crois sincèrement que ce livret simple et complet sur la situation actuelle en matière de droits de la personne au Vietnam inspirera les Canadiens à réagir et à défendre les droits de la personne.

L'honorable sénateur Thanh Hai Ngo

INTRODUCTION

Le présent rapport a deux visées : la première, celle de renseigner le lecteur, quels que soient son milieu et son niveau d'expertise, sur le Vietnam tel qu'il existe en 2015; la seconde, celle d'inciter le lecteur à participer à l'amélioration de l'état actuel des droits de la personne au Vietnam. Les renseignements proviennent de recherches universitaires et de cas en cours, et les comparaisons sont faites à l'aide d'exemples concrets du Canada.

Au Vietnam, si le récent essor économique a stimulé le produit intérieur brut (PIB) du pays, la situation des droits de la personne, quant à elle, ne semble guère s'être améliorée. Depuis la chute de Saigon, le 30 avril 1975, le Parti communiste vietnamien (PCV) maintient son emprise sur les citoyens au moyen d'actes de cruauté et viole ainsi les droits fondamentaux de la personne et la dignité individuelle.

Le présent livret présente trois grands aspects des violations des droits de la personne, de même qu'il explique pourquoi de telles violations continuent de persister. Pour ce faire, nous examinerons la nature du système judiciaire vietnamien. Bien que le Vietnam ait signé la Déclaration universelle des droits de l'homme, le PCV a démontré par ses actes qu'il n'a aucunement l'intention de respecter ses obligations de protéger le peuple vietnamien. Le fait que les citoyens du pays soient gouvernés par des lois ambiguës contribue à cette situation. Un aperçu de la fonction (ou, plutôt, de la dysfonction) du système judiciaire vietnamien est le premier aspect des violations des droits de la personne que le présent livret abordera.

Afin de bien illustrer comment le système judiciaire touche les citoyens, nous analyserons :

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Le PCV continue d'exercer sa mainmise en censurant les personnes qui veulent exprimer pacifiquement leurs pensées et leurs idées. Ces dernières années, la technologie a permis aux Vietnamiens de se connecter plus facilement aux autres et de faire part de leurs opinions à un auditoire plus vaste. Le PCV a réagi en emprisonnant des blogueurs et des journalistes pour empêcher les citoyens d'exercer en ligne leur liberté d'expression.

LA LIBERTÉ DE RÉUNION

Les travailleurs qui sont contraints de travailler dans des conditions terribles commencent à se rendre compte qu'il est possible de se syndiquer et que, mises en commun, leurs voix auraient plus de poids. Toutefois, si le PCV permettait la tenue de telles assemblées, il perdrait son pouvoir de dicter aux travailleurs ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire. Par conséquent, le PCV s'interpose lorsque les travailleurs souhaitent former des assemblées telles que des syndicats. Ce faisant, il empêche les citoyens d'exercer leur liberté de réunion.

LA LIBERTÉ DE RELIGION

Le Vietnam empêche officiellement les citoyens de pratiquer la religion de leur choix. Le PCV ne reconnaît pas les minorités religieuses; pire, ces fidèles sont souvent punis pour leurs croyances. La détention de personnes clés et l'expropriation des terres sont quelques-uns des moyens par lesquels le PCV contrôle les masses. Ce faisant, il empêche les citoyens d'exercer leur liberté de religion.

LE SYSTÈME JUDICIAIRE VIETNAMIEN

APERÇU

Le Vietnam est une république socialiste à parti unique dirigée par le Parti communiste vietnamien (PCV)[1]*. Formé en 1930, le PCV a fini par être reconnu comme le seul parti politique du Vietnam. Aujourd'hui, il jouit d'un contrôle absolu sur le pays, et ses lois et ses politiques sont considérées comme étant suprêmes*[2].

On pourrait dire du gouvernement du Vietnam qu'il est indissociable. Malgré une division en trois organes – le gouvernement, le Bureau populaire de supervision et de contrôle et la Cour populaire suprême –, les pouvoirs ne sont pas véritablement divisés. Le PCV délègue une partie de ses pouvoirs à deux entités : le Front de la Patrie du Vietnam et l'Assemblée nationale[3].

Le Front de la Patrie du Vietnam est une coalition politique dont la fonction officielle consiste à représenter les points de vue des citoyens du pays. Toutefois, ce rôle est entièrement superficiel en raison du contrôle que le PCV exerce sur le Front de la Patrie du Vietnam.

L'Assemblée nationale supervise les trois organes du gouvernement. Toutefois, étant donné que le PCV contrôle l'Assemblée nationale, aucun secteur du gouvernement n'est indépendant du PCV[4].

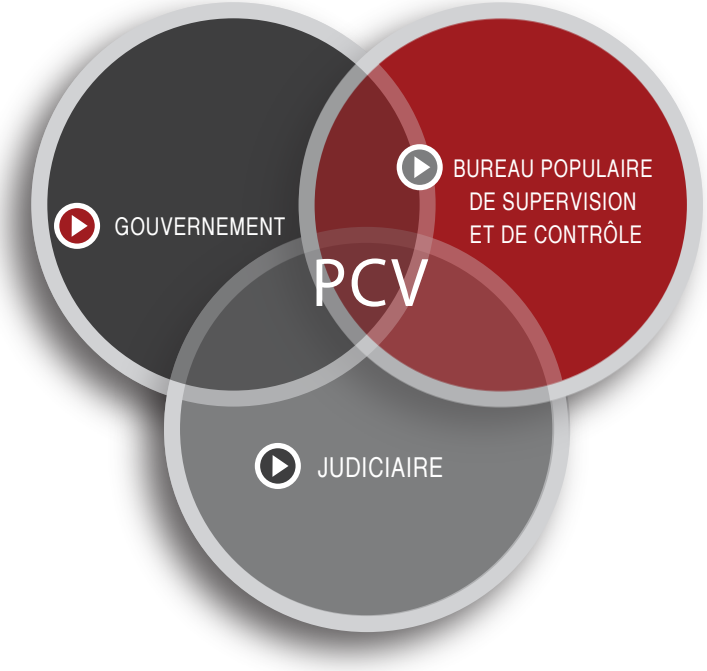

LA RÉPARTITION DES POUVOIRS AU VIETNAM

LE SYSTÈME JUDICIAIRE

Le Vietnam comporte trois niveaux de tribunaux : les tribunaux de districts, les tribunaux populaires de province et la Cour populaire suprême[5]. Cette dernière est le plus haut tribunal du pays. Elle ressemble à la Cour suprême du Canada en ce sens qu'elle est le tribunal de dernière instance du pays et qu'elle a le pouvoir de casser les décisions des tribunaux inférieurs. Toutefois, contrairement au Canada, le système judiciaire du Vietnam ne tient pas compte de précédents jurisprudentiels : les décisions antérieures ne lient pas les décisions ultérieures des tribunaux[6].

Au Vietnam, pour devenir juge, il faut être nommé par le président de l'État[7]. Les titulaires sont censés détenir un diplôme équivalant à un baccalauréat en droit. Toutefois, étant donné la rareté des avocats formés dans le pays, en particulier dans les régions rurales, cette exigence est couramment omise. Par conséquent, il est fréquent que les juges n'aient pas les compétences requises pour leur charge.

Le père Ly immobilisé durant son procès https://www.hrw.org/news /2010/03/23/vietnams-human-rights-defenders

LE DROIT VIETNAMIEN

Au Vietnam, le système judiciaire repose sur le droit civil. Si la Constitution de la République socialiste du Vietnam est la principale source de droit, elle n'est toutefois pas la seule. On peut regrouper ces sources en deux grandes catégories : 1) l'orientation, les politiques économiques et la philosophie juridique du PCV; 2) les principes juridiques généraux, les documents juridiques, les traités internationaux, les règlements coutumiers et les décisions judiciaires[8].

Le Code pénal vietnamien, qui est l'un des textes de loi faisant le plus autorité et parmi les plus souvent cités, accorde aux représentants du gouvernement le pouvoir d'arrêter, de détenir et d'emprisonner quiconque critique ouvertement le PCV[9]. Les personnes qui sont arrêtées pour avoir dénoncé le PCV sont couramment victimes de traitements injustifiés, excessivement brutaux et violents. Ces prisonniers sont souvent contraints de subir des procès partiaux, des isolements cellulaires prolongés, de l'intimidation et de la torture[10].

Bon nombre des lois vietnamiennes sont notoirement floues et trop générales. Certains soutiennent que ce manque de précision est intentionnel, car, ainsi, le gouvernement vietnamien peut interpréter les lois de la façon qui lui convient le mieux[11]. Ce point de vue est corroboré par le fait que, sur le plan judiciaire, le Vietnam observe la « primauté du droit[12] », qui maintient que le gouvernement est au-dessus des lois et que les lois sont l'instrument qui lui permet de parvenir à ses fins.

L'INDÉPENDANCE JUDICIAIRE

Alors que, au Canada, le judiciaire jouit d'une complète indépendance des autres organes du gouvernement, au Vietnam, une telle indépendance est tout à fait inexistante. Le judiciaire n'a pas l'autorité pour agir de son propre chef; il est en principe responsable devant l'Assemblée nationale. En outre, le PCV jouit d'un lien direct sur l'autorité et l'influence du système judiciaire du fait qu'il contrôle l'Assemblée nationale[13].

L'absence d'indépendance judiciaire signifie que les juges qui, souvent, ne possèdent déjà pas les compétences nécessaires à leur charge, n'ont pas la moindre latitude quant aux décisions des tribunaux. Les juges sont entièrement à la merci du PCV, et ils doivent rendre des décisions en fonction des exigences du PCV. Par conséquent, ce dernier peut user du système judiciaire pour emprisonner qui bon lui semble, pour n'importe quelle raison14. Par exemple, au Vietnam, l'un des « crimes » les plus graves qui soient est de parler contre le PCV15. En raison de sa pleine mainmise sur le système judiciaire et du caractère flou des lois, il est facile pour le PCV d'emprisonner des dissidents et, ainsi, de maintenir sa domination.

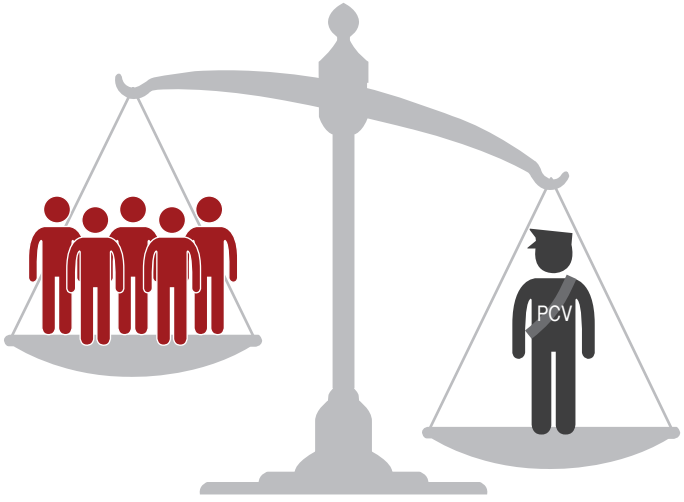

Dans sa forme actuelle, le système judiciaire vietnamien est une parodie. Un système judiciaire digne de ce nom est censé faire respecter la justice et veiller à ce que les contrevenants soient traités comme il convient tout en laissant les innocents conserver leurs libertés et leur dignité humaine. En raison de son manque total d'indépendance, le système judiciaire vietnamien, dans sa structure actuelle, fait exactement le contraire. En l'absence d'un système judiciaire responsable, les opposants du PCV sont régulièrement dépouillés de leur dignité. Aucune plateforme juridique légitime ne leur permet d'exprimer leurs opinions et d'avoir la garantie d'un procès équitable. Sans indépendance judiciaire, il est impossible de préserver la dignité humaine.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des décrets administratifs et du Code pénal du Vietnam, veuillez consulter l'annexe à la fin du présent livret.

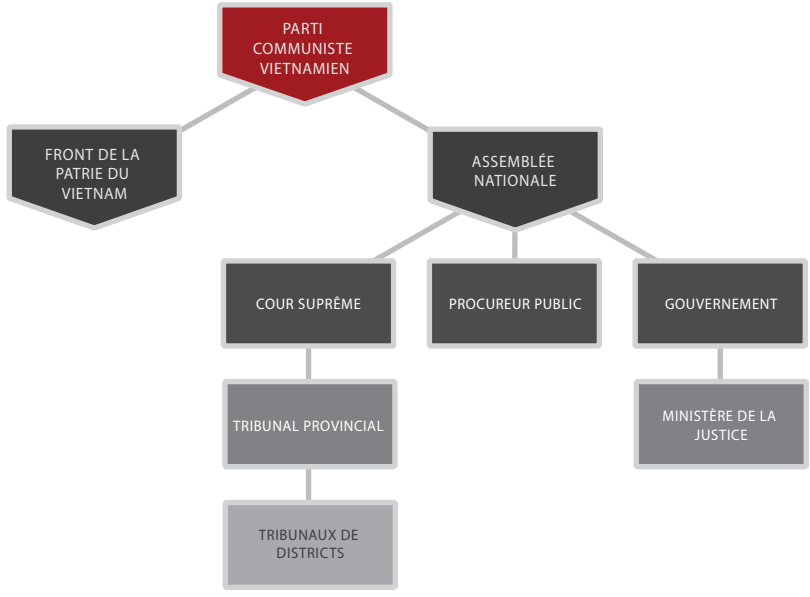

HIÉRARCHIE DU GOUVERNEMENT DU VIETNAM

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

APERÇU

La liberté d'expression est au cœur de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'article 19 de la Déclaration dispose que : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit[16]. » La liberté de presse est un élément essentiel à la démocratie. « Des gens informés sont des gens outillés; leurs connaissances façonnent leurs actions et leurs décisions[17] . »

Au Vietnam, la circulation de l'information est très imprécise, et le Parti communiste vietnamien (PCV) réprime l'opinion publique[18]. Tous les médias imprimés, de radiodiffusion et électroniques sont contrôlés. Les médias nationaux indépendants et privés sont interdits. Les journalistes et la presse sont assujettis à des lois strictes lourdement réglementées[19]. Sur le plan de la liberté de presse, le Vietnam se classe en 2015 au 175e rang (sur 180 pays) au Classement mondial de la liberté de presse[20]. Selon une enquête menée en 2015, 42,97 % de la population du pays utilise l'Internet[21] ; il s'agit d'une source normalisée d'information. En 2013, le premier ministre Nguyen Dung a signé le décret 72 qui est venu resserrer les contrôles relativement à l'usage de l'Internet au pays. Le décret limite les blogues et les médias sociaux, qui ne peuvent être utilisés que pour fournir et échanger des renseignements personnels. Le décret interdit également la publication en ligne de documents qui « s'opposent » au gouvernement vietnamien ou « nuisent à la sécurité nationale[22]. » Le décret 72 interdit aux usagers de l'Internet de discuter ou de diffuser des nouvelles qui ont trait à des questions d'actualité de nature politique[23] . En date de 2014, il y aurait quelque 400 prisonniers d'opinion au Vietnam[24].

Toutes les nouvelles publications appartiennent au gouvernement, qui les contrôle. (AP/Chitose Suzuki)

ÉTUDES DE CAS

EN PRISON

TRAN HUYNH DUY THUC

Profession :	Entrepreneur
Condamné en vertu de :	Article 79 (activités visant le renversement du pouvoir populaire)
Date de condamnation :	Inconnue
Date de libération prévue :	2026, suivie de 5 ans de détention à domicile
Peine :	16 ans d'emprisonnement et 5 ans de détention à domicile

Tran Huynh Duy Thuc était un entrepreneur prospère qui a fondé un grand fournisseur de services Internet et qui bloguait régulièrement sur la médiocrité des conditions sociales, politiques et économiques au Vietnam. En mai 2009, il a été accusé et condamné pour avoir prétendument participé au vol de câbles téléphoniques. Toutefois, en raison du manque de preuve pour appuyer ces allégations, les autorités ont décidé d'accuser M. Tran en vertu de l'article 79 pour ses tentatives alléguées de renverser le gouvernement[25].

M. Tran a été condamné à 16 ans d'emprisonnement et à 5 ans de détention à domicile le 20 janvier 2010, en même temps que trois autres défenseurs de la démocratie. Le jugement a été confirmé le 11 mai 2010[26]. Par conséquent, l'entreprise de télécommunication de M. Tran a été contrainte de faire faillite[27].

Le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire a pris en main le dossier de M. Tran en 2012. Amnistie Internationale a également reconnu son dossier. Sa famille milite en faveur de sa libération. Son père, en particulier, âgé de 77 ans, parcourt le monde pour obtenir justice[28].

EN PRISON

NGUYEN QUANG LAP

Profession :	Blogueur/écrivain
Condamné en vertu de :	Arrêté en vertu de l'article 258, mais poursuivi en vertu de l'article 88
Date de condamnation :	Le 6 décembre 2014
Date de libération prévue :	Inconnue
Peine :	Emprisonnement

Nguyen Quang Lap a été rédacteur en chef adjoint de la populaire revue Cua Viet (la Porte du Viet) de 1990 à 1992. Le gouvernement a mis fin à la revue parce qu'il publiait du contenu pro-démocratie[29]. M. Quang a lancé le blogue Que Choa en 2007; en 2014, malgré des attaques intermittentes et la mise en place de pare-feu, le blogue avait reçu plus de 100 millions de visites. En juin 2014, dans un billet, M. Quang a écrit : « Jamais je ne suivrai ou ne m'opposerai à qui que ce soit. Ce n'est pas le travail d'un écrivain. Je serai toujours le capitaine d'un petit bateau, faisant naviguer le bateau de la VÉRITÉ vers les gens, et rien d'autre[30]. » M. Quang a été arrêté en vertu de l'article 258 (« utilisation abusive de la liberté démocratique pour porter atteinte aux intérêts de l'État »). Il a toutefois été poursuivi en vertu de l'article 88 (« propagande contre l'État de la République socialiste du Vietnam »), qui est assorti d'une peine maximale de 7 ans[31].

Le blogueur Pham Manh Hung a parlé de M. Nguyen lors de son témoignage devant le Sous-comité des droits internationaux de la personne de la Chambre des communes le 12 mai 2015.

EN PRISON

MINH TRI VO (VIET KHANG)

Profession :	Auteur-compositeur et art
Condamné en vertu de :	Article 88 (propagande contre l'État de la République socialiste du Vietnam
Date de condamnation :	Le 6 décembre 2014
Date de libération prévue :	2016, suivie de 2 ans de probation
Peine :	Emprisonnement (Tai Tam Giam Cong)

Minh Tri Vo (Viet Khang) est un auteur-compositeur-interprète de la province de Tien Giang, au Vietnam. Il se produit dans diverses villes du pays pour soutenir sa famille. Il a fondé la Ligue des jeunes patriotes pour sensibiliser la population aux violations des droits de la personne[32].

En 2012, il a écrit et publié un certain nombre de chansons qui critiquaient le gouvernement au pouvoir. Ces chansons, intitulées « An La Ai » (Qui es-tu?) et « Nuoc Toi Dau » (Où est mon pays?), parlent du conflit entre le Vietnam et la Chine concernant le territoire situé dans la mer de Chine orientale et la mer de Chine méridionale[33]. Les vidéos ont rapidement connu un énorme succès. Au début de 2012, Viet Khang et un autre musicien, Anh Binh Tran, ont été condamnés à quatre ans d'emprisonnement pour avoir diffusé de la propagande contre l'État en publiant leurs chansons sur l'Internet par le biais du site Web « Jeunes patriotes ». La condamnation de Viet Khang a provoqué le lancement d'une pétition, aux États-Unis, demandant au gouvernement du Vietnam de libérer Viet Khang et Vu Anh Binh Tran.

ET MAINTENANT?

Les Canadiens sont protégés par la Charte canadienne des droits et libertés. Nous pouvons exprimer nos idées et nos opinions sans craindre les représailles du gouvernement. Malheureusement, il en va différemment des Vietnamiens. Les cas présentés dans le présent livret ne donnent qu'un aperçu des traitements et des souffrances horribles que subissent les citoyens vietnamiens aux mains de leur propre gouvernement.

Il y aurait plus de 100 cas documentés d'emprisonnements associés à l'exercice pacifique des droits démocratiques au Vietnam. Les Canadiens peuvent s'engager à protéger les droits de la personne pour tous. Il est de notre devoir de prêter notre voix à ceux qui en sont privés.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les personnes actuellement emprisonnées au Vietnam en raison de leurs opinions, veuillez consulter l'annexe du présent livret. Pour savoir comment vous pouvez leur venir en aide, allez à http://the88project.com/take-action/ [en anglais seulement]. Visitez https://cpj.org/campaigns/pressuncuffed/index.php [en anglais seulement] pour en apprendre davantage sur les journalistes actuellement détenus dans le monde.

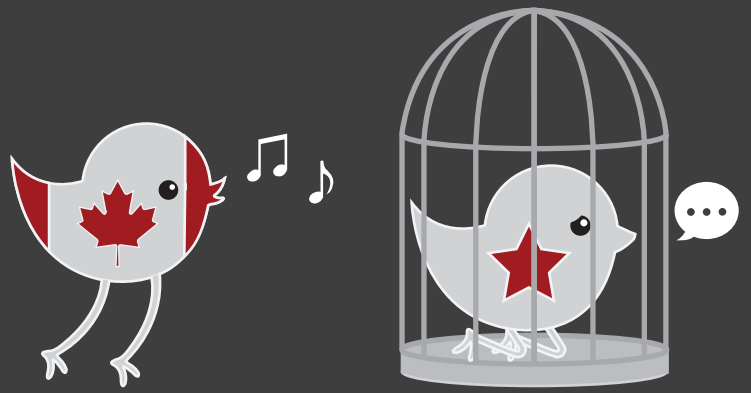

LA LIBERTÉ DE RÉUNION

APERÇU

En règle générale, la liberté de réunion s'entend comme le droit ou la capacité des individus de se réunir dans des lieux publics pour exprimer, promouvoir, approfondir et défendre collectivement leurs idées. Cette liberté fait partie intégrante des démocraties libérales, où les citoyens peuvent se réunir pour s'exprimer et manifester sans craindre l'ingérence de l'État[34]. La liberté de réunion implique le droit de rencontrer des personnes individuellement; de former une association, de s'y joindre ou de la quitter sans être assujetti à des restrictions de la part du gouvernement. Ce droit est nécessaire pour établir et maintenir une société dans laquelle des croyances et des usages divers coexistent pacifiquement.

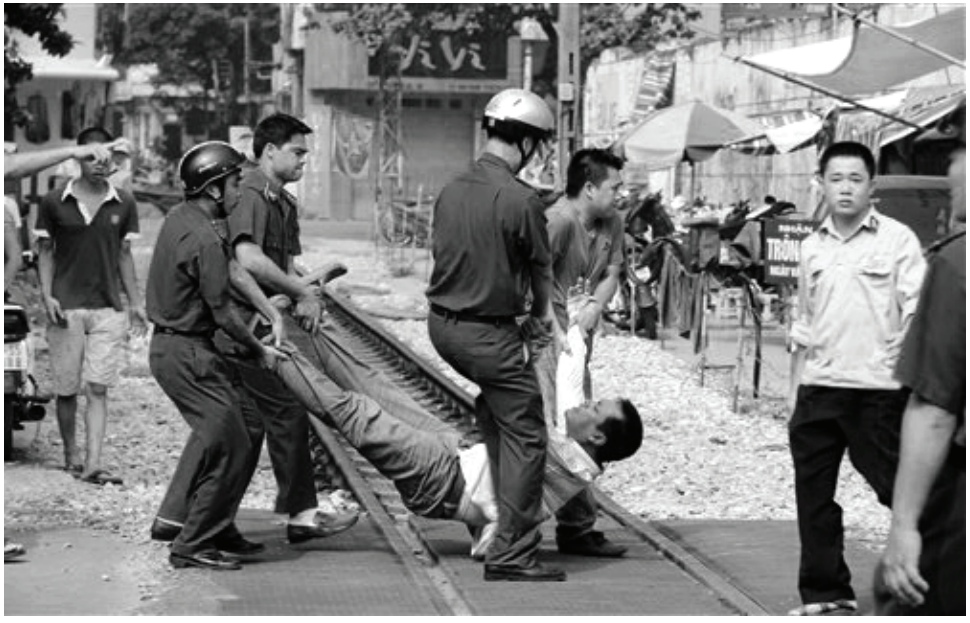

« Des policiers vietnamiens traînent un manifestant anti-Chine lors d'une manifestation, le dimanche 17 juillet 2011, à Hanoï, au Vietnam. » Source : correspondant asiatique

À l'heure actuelle, au Vietnam, les partis politiques, les syndicats et les organisations de droits de la personne indépendants du Parti communiste vietnamien (PCV) sont déconseillés et systématiquement interdits. Les rassemblements publics doivent au préalable avoir reçu l'aval des autorités, et les assemblées publiques, les marches et les manifestations jugées politiquement inacceptables sont le plus souvent interdites. Lorsque des mouvements non autorisés se tiennent, les participants sont fréquemment punis et emprisonnés. En mai 2013, des militants ont organisé des « pique-niques pour les droits de la personne » pacifiques pour faire la promotion et discuter de la Déclaration universelle des droits de la personne et d'autres normes du même type au Vietnam. Comme moyen de dissuasion, les autorités ont usé de violence et de harcèlement intense et ont procédé à des arrestations temporaires. Les détracteurs du régime ont du mal à se déplacer à l'extérieur du pays. Alléguant des « motifs de sécurité nationale », le gouvernement du Vietnam les empêche le plus souvent de quitter le pays[35].

CASE STUDIES

EN PRISON

DOAN HUY CHUONG

Profession :	Militant syndicaliste
Condamné en vertu de :	Article 89 (perturbation de la sécurité au moyen de rassemblements et de manifestations publics)
Date de condamnation :	2010
Date de libération prévue :	2017
Peine :	Emprisonnement

Doan Huy Chuong est un militant syndicaliste indépendant et l'un des membres fondateurs de l'Organisation des agriculteurs et des travailleurs unis. Il a été condamné à sept ans d'emprisonnement en vertu de l'article 89 pour avoir « perturbé la sécurité » en organisant une grève à l'usine de fabrication de chaussures My Phong Enterprise. Son procès s'est déroulé à huis clos; son droit à un procès équitable avec des normes équitables a été violé. Durant son procès à huis clos, on lui a refusé les services d'un avocat et il n'a pas pu prendre sa propre défense pendant l'instance[37]. Le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire a jugé son arrestation et sa détention irraisonnables et en contravention du droit international au regard de la liberté de réunion et d'expression[38]. Il était assujetti – et l'est peut être encore – à des conditions d'isolement cellulaire prolongé, à des conditions alimentaires et de sommeil lamentables, aux travaux forcés et victime d'agressions répétées, des conditions qui ont entraîné de graves problèmes de santé.

M. Do Thi Minh Hanh a mentionné le cas de M. Doan lors de son témoignage devant le Sous-comité des droits internationaux de la personne de la Chambre des communes le 14 mai 2015.

LIBÉRÉE

DO THI MINH HANH

Profession :	Militante syndicaliste
Condamné en vertu de :	Article 89 (perturbation de la sécurité au moyen de rassemblements et de manifestations publics)
Date de condamnation :	2010
Date de libération prévue :	2017 (libération hâtive)
Peine :	Emprisonnement

Do Thi Minh Hanh est une militante syndicaliste indépendante et membre de Victimes d'injustice, un groupe qui se veut le porte-parole des victimes de confiscation de terres. Elle a été condamnée à sept ans d'emprisonnement en vertu de l'article 89 pour avoir distribué des feuillets en vue d'organiser une grève de 10 000 travailleurs à l'usine de fabrication de chaussures My Phong Enterprise[39]. Au cours de son emprisonnement, elle a été torturée et battue si sauvagement qu'elle est devenue sourde à une oreille. On lui a refusé l'accès à des soins médicaux et on l'a privée de services médicaux pour un cancer du sein soupçonné[40]. Heureusement, elle a été libérée le 26 juin 2014. Elle poursuit son travail de sensibilisation aux conditions de détention et continue de défendre les droits des travailleurs[41].

Le 14 mai 2015, Mme Do a témoigné devant le Sous-comité des droits internationaux de la personne de la Chambre des communes.

ET MAINTENANT?

TIl importe de comprendre l'incidence de la main-d'œuvre bon marché et ses effets sur les droits de la personne et l'environnement. Par exemple, au cours des 20 dernières années, la consommation de vêtements s'est accrue de 500 %. Ce phénomène, qu'on appelle « mode rapide », mène les grandes entreprises à chercher une main-d'œuvre bon marché, habituellement dans des pays où les travailleurs sont peu ou pas protégés. Les gouvernements tolèrent ces écarts de conduite pour des raisons économiques et les considèrent comme une façon de créer de l'emploi. Si les gouvernements interdisaient cette pratique, les grandes entreprises iraient simplement s'installer ailleurs.

Les entreprises vietnamiennes ont la réputation d'abuser de ces possibilités en refusant aux travailleurs le droit de se syndiquer. Elles traitent les travailleurs durement et leur fait endurer de longues heures de travail (de 12 à 15 heures par jour) en contrepartie d'un salaire dérisoire (70 $US par mois). Les employés sont souvent victimes du comportement abusif de leurs supérieurs.

Vous trouverez en annexe une liste plus complète des prisonniers d'opinion vietnamiens qui sont détenus pour avoir exercé leur liberté de réunion et d'association. Pour en savoir davantage sur les militants des droits de la personne emprisonnés au Vietnam, allez à https://www.fidh.org/International-Federation-for-Human-Rights /asia/vietnam/vietnam-at-least-200-political-prisoners-behind-bars [en anglais seulement].

> **« LES POLICIERS DISENT GÉNÉRALEMENT À LA VICTIME QUE SON DÉCÈS LEUR COÛTE SEULEMENT UNE FEUILLE DE PAPIER. »**
>
> *- M. Dieu Cay, blogueur*
> *(Sous-Comité des droits internationaux de la personne, Témoignages, 4 juin 2015)*

« Un policier vietnamien bloque des photographes lors d'une manifestation anti-Chine devant l'Opéra de Hanoï, le 22 juillet 2014. » Source : Comité pour la protection des journalistes

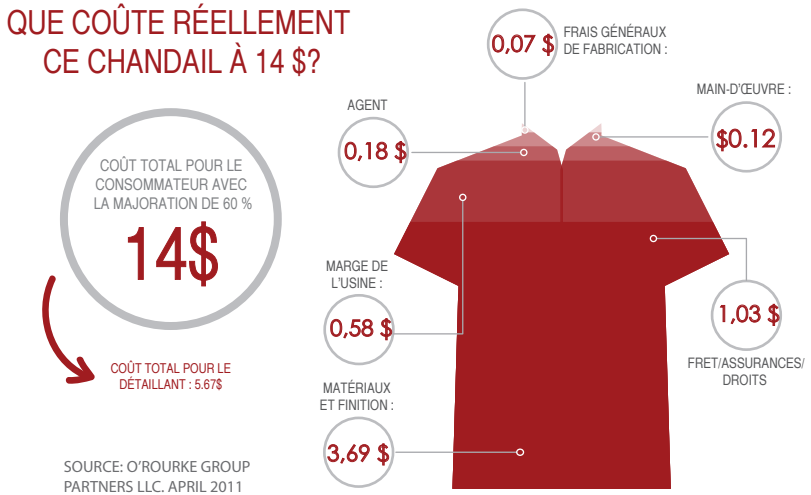

LA LIBERTÉ DE RELIGION

APERÇU

La Déclaration universelle des droits de l'homme définit la liberté de religion comme étant « la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites[42]. ». En d'autres mots, pour qu'on puisse parler d'une véritable liberté de religion, les individus doivent avoir le droit de pratiquer leur religion ou leurs croyances de la façon qui leur convient, dans une mesure raisonnable, sans que l'État n'intervienne.

ARTICLE 24 DE LA CONSTITUTION NOUVELLEMENT MODIFIÉE

01 Tous jouissent également de la liberté de croyances et de religion et ont le droit de suivre la religion de leur choix ou aucune religion. Toutes les religions sont égales devant la loi.

02 L'État respecte et protège la liberté de croyance et de religion.

03 Personne ne peut violer la liberté de croyance et de religion. Personne ne peut tirer parti d'une croyance ou d'une religion pour contrevenir à la loi[43].

L'ordonnance 21 et le décret 92 sont constitués d'articles flous qui permettent aisément au gouvernement d'exercer un contrôle excessif et injuste sur les groupes religieux dont il fait sa cible. Le libellé ambigu du décret 92 lui permet d'utiliser ce dernier comme un « tamis » pour veiller à ce que seuls les groupes religieux qu'il approuve soient reconnus[44].

En comparaison, les groupes religieux non reconnus sont ceux qui ne répondent pas aux normes du gouvernement en matière de pratiques religieuses. Les membres de ces groupes non reconnus font régulièrement l'objet d'interrogatoires injustifiés de la part des services de police, d'arrestations et de détentions arbitraires, de longues peines d'emprisonnement et de confiscations de terres[45].

ÉTUDES DE CAS

EN PRISON

VAN LY NGUYEN

Profession :	Prêtre
Condamné en vertu de :	Article 88 (propagande contre le gouvernement), pour avoir organisé un boycottage en masse des élections vietnamiennes de 2007
Date de condamnation :	Inconnue
Date de libération prévue :	2016, suivie de 5 ans de détention à domicile
Peine :	Emprisonnement et assignation à résidence

Le père Van Ly Nguyen est un prêtre catholique romain connu pour défendre ouvertement la démocratie et la liberté de religion. Il a fondé le Parti progressiste vietnamien qui appelle à la démocratie et au respect des droits de la personne au Vietnam. En 2007, le père Ly a été condamné à huit ans d'emprisonnement pour avoir tenté d'organiser un boycottage en masse des élections vietnamiennes. Les gardiens de prison l'ont régulièrement torturé et lui ont infligé des peines cruelles durant son emprisonnement. Il a été détenu au secret durant de longues périodes et a souffert de graves problèmes de santé, notamment des accidents vasculaires cérébraux, pour lesquels il n'a reçu absolument aucune attention médicale. Les fidèles du père Ly ont eux aussi été arrêtés et condamnés en vertu de l'article 88[46].

NO PICTURE AVAILABLE

EN PRISON

VAN MINH NGUYEN

Profession :	Militant
Condamné en vertu de :	Article 245 (troubles à l'ordre public en « entravant gravement la circulation »)
Date de condamnation :	Février 2014
Date de libération prévue :	2016-2017
Peine :	Emprisonnement

Van Minh Nguyen est un militant indépendant du groupe bouddhiste Hao Hao qui a milité pour la liberté de religion et la liberté d'opinion. En février 2014, il a été arrêté et condamné pour avoir « troublé l'ordre public » en « entravant gravement la circulation ». Son beau-père et son beau-frère purgent tous deux des peines d'emprisonnement pour avoir commis des « actes d'opposition […] à l'encontre d'une personne exerçant une fonction publique ». Selon l'organisation Human Rights Watch, les deux hommes ont été persécutés parce que M. Nguyen et sa famille appartiennent à un groupe bouddhiste Hao Hao indépendant[47].

73,3 %

des fidèles font partie d'un groupe religieux non inscrit

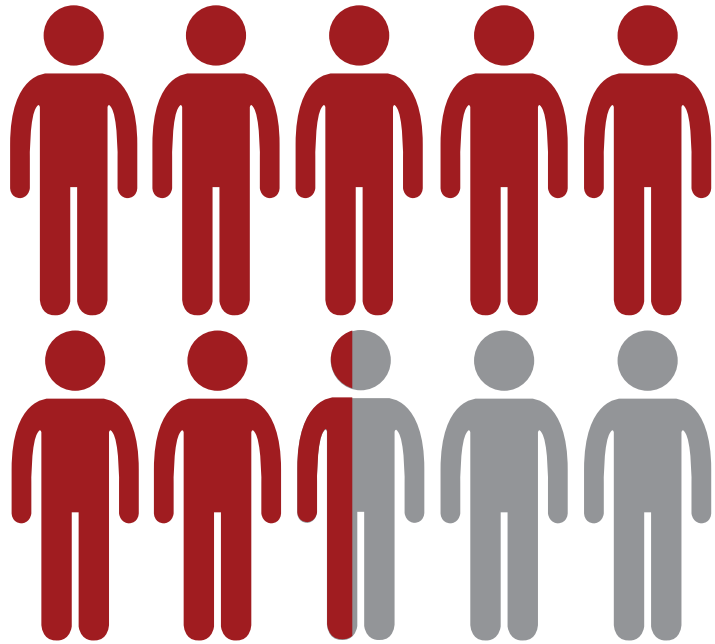

ET MAINTENANT?

Au Canada, la liberté de religion est un droit protégé reconnu par la Charte canadienne des droits et libertés. En vertu de la Charte, il est possible de pratiquer sa religion, dans une mesure raisonnable, sans craindre l'ingérence de l'État. Pour que les citoyens vietnamiens puissent exercer leur liberté de religion, il faut que le gouvernement du Vietnam modifie ses ordonnances et ses décrets concernant les pratiques religieuses afin que les représentants du gouvernement n'abusent pas de ces lois et s'en servent pour opprimer les groupes religieux contre lesquels il nourrit des préjugés.

Pour une liste plus complète des prisonniers d'opinion vietnamiens qui sont détenus pour avoir exercé leurs droits religieux, veuillez consulter l'annexe 1 du présent livret. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site Web de Human Rights Watch, au https://www.hrw.org/fr/asia/vietnam [en anglais seulement].

Des moines vietnamiens bouddhistes pratiquant leur religion malgré les persécutions dont ils sont victimes depuis 1975. http://www.vrnews.org/2014/03/recent-violations-of-religious-freedom.html [en anglais seulement].

NOTES

[1] Quinn, B. (2002). Legal Reform and its Context. Columbia Journal of Asian Law 15, 219-291.
[2] Turner, B. (ed. (2014). The Stateman's Yearbook 2014: The Politics, Cultures and Economies of the World. Vietnam, pp. 1490-1495. New York, NY: Palgrave MacMillan.
[3] Quinn, B., (2002), p. 221.
[4] Ibid.
[5] 5 Asean Law Association, The Vietnamese Judicial System, sans date. Document consultable au : http://www.aseanlawassociation.org/papers/viet_chp2.pdf.
[6] *Ibid.*
[7] Phan Thi Lan Huong.(n. d). Overview of the Vietnamese Judicial System. Retrieved from: https://www.academia.edu/7325321/OVERVIEW_OF_THE_VIETNAMESE_LEGAL_SYSTEM.
[8] Huong, p. 6.
[9] Ministère de la Justice du Vietnam, « Legal Normative Documents », Penal Code (No.15/1999/QH10), http://moj.gov.vn/vb-pq/en/Lists/Vn%20bn%20php%20lut/View_Detail.aspx?ItemID=610 [en anglais seulement].
[10] Amnistie internationale, Silenced voices: Prisoners of conscience in Vietnam, 7 novembre 2013. Document consultable au http://amnesty.org/en/library/asset/A-SA41/007/2013/en/6f2a0bce-9ec9-4297-8194-122fb4265920/a-sa410072013en.pdf. [Une version abrégée du document, intitulée Des voix réduites au silence. Prisonniers d'opinion au Viêt-Nam. Extraits, est accessible à https://www.amnesty.org/fr/documents/ASA41/007/2013/fr/.]
[11] Bui, T.H., « Deconstructing the 'Socialist' Rule of Law in Vietnam: The Changing Discourse on Human Rights in Vietnam's Constitutional Reform Process », Contemporary Southeast Asia: A Journal of International & Strategic Affairs, 2014, vol. 36, no1, p. 86.
[12] The World Justice Project. What is Rule of Law., sans date. Document consultable au: http://worldjusticeproject.org/what-rule-law.
[13] Quinn, B., 2002, p. 221.
[14] Asean Law Association, p. 3.
[15] Colm, S., Vietnam: Torture and Abuse of Political and Religious Prisoners, 2014. Document consultable au : https://democraticvoicevn.files.wordpress.com/2014/01/vietnam-torture-and-abuse-01-16-2014.pdf.
[16] Déclaration universelle des droits de l'homme, consulté le 14 juillet 2015, http://www.un.org/fr/documents/udhr/.
[17] Bonikowsky, Laura Neilson, « Press freedom: the rights to raise hell », Dispatches – Journalism Under Siege, Diplomat and international Canada, 2013, Hiver 13, janvier-mars, p. 48 [traduction].
[18] Bureau de l'honorable sénateur Thanh Hai Ngo, Rapport sur les droits de la personne au Vietnam 2015, bureau de l'honorable sénateur Ngo, Ottawa, 2015.
[19] *Ibid.*
[20] Classement mondial de la liberté de la presse 2015, http://index.rsf.org/#!/index-details/VNM, consulté le 14 juillet 2015.
[21] Internet Live Stats, « Vietnam Internet Users », consulté le 14 juillet 2015, http://www.internetlivestats.com/internet-users/vietnam/.
[22] BBC News, « Vietnam Internet Restrictions Come into Effect », 1er septembre 2013, consulté le 14 juillet 2015, http://www.bbc.com/news/world-asia-23920541.
[23] Nguyen, Khue-Tu, 2013 Annual Report- Violations of Human Rights in Vietnam, Fédération vietnamienne du Canada, 2014, consulté le 14 juillet 2015, http://viet-canfederation.ca/wp-content/uploads/2015/04/VCF-2013-Annual-Human-Rights-Report-English.pdf.
[24] Cu Hay Ha Vu, « SE Asia's heavyweight human rights violator still flying under radar », The Nation, 20 mai 2014, http://www.nationmultimedia.com/opinion/SE-Asias-heavyweight-human-rights-violator-still-f-30233970.html.
[25] "Profile of Tran Huynh Duy Thuc." THE 88 PROJECT. September 28, 2014. Accessed July 14, 2015. http://the88project.com/2014/09/28/profile-of-tran-huynh-duy-thuc/.
[26] Chacko, Leila, « Father Demands Justice for Son Spending His 5th Consecutive Birthday in Prison », Human Rights Now, 5 décembre 2014, consulté le 14 juillet 2015, http://blog.amnestyusa.org/asia/father-demands-justice-for-son-spening-his-5th-consecutive-birthday-in-prison/.
[27] *Ibid.*
[28] *Ibid.*
[29] Chacko, Leila. 2014
[30] *Ibid.* [traduction]
[31] *Ibid.*
[32] « Songwriter Jailed by Vietnamese Communists For Internet Postings », New America Media, 26 mars 2012, consulté le 14 juillet 2015.
[33] Amnistie internationale, « Viet Nam: Acquit Songwriters Who Face 20 Years in Jail », 29 octobre 2012, https://www.amnesty.org/en/press-releases/2012/10/viet-nam-acquit-songwriters-who-face-20-years-jail/, consulté le 14 juillet 2015.
[34] McBride, Jeremy, Freedom of Association, The Essentials of Human Rights, Hodder Arnold, London, 2005, p. 18-20, consulté le 15 juin 2015.
[35] Human Rights Watch, World Report 2014: Vietnam, Events of 2013, consulté le 22 mai 2015, https://www.hrw.org/world-report/2014/country-chapters/vietnam?page=2.
[36] Human Rights Watch, Australia – Vietnam Human Rights Dialogue, 24 juillet 2014, http://www.hrw.org/news/2014/07/24/australia-vietnam-human-rights-dialogue, consulté le 22 mai 2015.
[37] Genser, J., et Greg, M., Time for Serious Approach to Vietnam Human Rights, 13 décembre 2013, consulté le 22 mai 2015.
[38] *Ibid.*
[39] Human Rights Watch, Vietnam: Overturn Labor Activists' Harsh Prison Sentences, 16 mars 2011, https://www.hrw.org/news/2011/03/16/vietnam-overturn-labor-activists-harsh-prison-sentences, consulté le 22 mai 2015.

[40] Freedom Now, For Immediate Release: Members of Congress Call for the Release of Imprisoned Vietnamese Labor Activists, 10 février 2014), http://www.freedom-now.org/news/for-immediate-release-members-of-congress-call-for-the-release-of-imprisoned-vietnamese-labor-activists/, consulté le 22 mai 2015.

[41] Amnesty International USA, « Vietnam: Release of woman labour rights activists positive but scores remain behind bars », 30 juin 2014, http://www.amnestyusa.org/news/news-item/vietnam-release-of-woman-labour-rights-activist-positive-but-scores-remain-behind-bars, consulté le 22 mai 2015.

[42] Déclaration universelle des droits de l'homme, article 18.

[43] Viet Nam News, « The Constitution of the Socialist Republic of Viet Nam ». Dernière modification : 15 janvier 2014, http://vietnamnews.vn/politics-laws/250222/the-constitution-of-the-socialist-republic-of-viet-nam.html, consulté le 12 juin 2015 [traduction].

[44] HConseil des droits de l'homme, « Rapport du Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, Heiner Bielefeldt, Heiner Bielefeldt : Mission au Viet Nam (21-31 juillet 2014) », Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:1WGk-kp8XorAJ:www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session28/Documents/A_HRC_28_66_Add_2_fr.doc+&cd=4&hl=fr&ct=clnk&gl=ca, consulté le 12 juin 2015 [document en anglais offrant un résumé en français].

[45] *Ibid.*

[46] Freedom Now, « Father Thadeus Nguyen Van Ly », http://www.freedom-now.org/campaign/father-thadeus-nguyen-van-ly/, consulté le 12 juin 2015.

[47] Human Rights Watch, « Vietnam: Activists Face Trial on Bogus Traffic Offense ».

ANNEXE

Annexe : Décrets administratifs et Code pénal du Vietnam

Voici une liste des décrets administratifs et articles du Code pénal que le gouvernement vietnamien utilise le plus souvent pour réprimer les dissidents.

DÉCRETS ADMINISTRATIFS

Décret 72

- Limite l'utilisation des blogues et des réseaux sociaux à la « diffusion » ou à l'« échange » d'informations personnelles.
- Interdit l'utilisation des blogues et des réseaux sociaux pour diffuser des nouvelles ou des renseignements émanant des sites d'organes gouvernementaux.

Texte intégral et renseignements supplémentaires : http://www.itpc.gov.vn/investors/how_to_invest/law/Decree_No.72_2013/mldocument_view/?set_language=en [en anglais seulement].

Décret 92

- Donne aux autorités vietnamiennes une plus grande latitude pour sanctionner et restreindre les activités religieuses.

Texte intégral et renseignements supplémentaires : http://reachingvietnam.com/wp-content/uploads/2013/03/ND92_EnglishTranslation.pdf [en anglais seulement].

Décret 174

- Fait suite au décret 72 : quiconque publie du contenu relevant de la « propagande contre l'État » ou des « idéologies réactionnaires » sur les réseaux sociaux est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 55 000 $ US.

Texte intégral et renseignements supplémentaires : https://www.techinasia.com/internet-fines-vietnam/ [en anglais seulement].

CODE PÉNAL

Article 79. Mouvement insurrectionnel

Quiconque, en vue de renverser le pouvoir populaire, crée une organisation insurrectionnelle ou y participe est puni de la manière suivante :

- le fait d'organiser le mouvement insurrectionnel, d'y provoquer autrui ou d'y participer de manière active ou en causant de graves conséquences, est puni d'un emprisonnement de 12 à 20 ans, de la réclusion à perpétuité ou de la peine de mort;
- d'autres complices sont punis de 5 à 15 ans d'emprisonnement.

Article 84. Terrorisme

Quiconque, en vue de s'opposer au pouvoir populaire, porte atteinte à la vie des cadres, des fonctionnaires ou de tous autres citoyens, est puni d'un emprisonnement de 12 à 20 ans, de la réclusion à perpétuité ou de la peine de mort. L'atteinte à la liberté du corps ou à la santé des personnes ci-dessus visées est punie de 5 à 15 ans d'emprisonnement.
La menace d'attenter à la vie des personnes ci dessus visées ou l'exécution de tout autre acte de nature à les intimider est punie de deux à sept ans d'emprisonnement.

Tout acte de terrorisme commis contre les ressortissants étrangers et ayant pour objet de faire obstacle aux relations internationales de la République socialiste du Vietnam est également puni conformément aux dispositions du présent article.

Article 85. Sabotage de bases matérielles et techniques appartenant à la République socialiste du Vietnam

Est puni d'un emprisonnement de 12 à 20 ans, de la réclusion à perpétuité ou de la peine de mort, le fait de détruire ou de détériorer, en vue de s'opposer au pouvoir populaire, les bases matérielles et techniques appartenant à la République socialiste du Vietnam et destinées au secteur politique, économique, technico-scientifique ou socio-culturel, ou au secteur de sûreté ou de défense nationale.who inte

Article 87. Entraves à la mise en œuvre des politiques de solidarité

Le fait de commettre l'un des actes décrits ci-dessous en vue de s'opposer au pouvoir populaire est puni de 5 à 15 ans d'emprisonnement :

- provoquer la discorde entre les couches sociales, entre les citoyens et les forces armées, les collectivités publiques ou les organisations sociales;
- provoquer la rancune, la discrimination, la discorde entre les communautés ethniques, porter atteinte à l'égalité des communautés ethniques du Vietnam;
- provoquer le schisme entre les religieux et les areligieux, entre les religieux et les collectivités publiques ou les organisations sociales;
- entraver la mise en œuvre des politiques de solidarité internationale.

Dans les cas les moins graves, l'infraction est punie de deux à sept ans d'emprisonnement.

Article 88. Propagande contre l'État de la République socialiste du Vietnam

Le fait de commettre l'un des actes décrits ci-dessous en vue de s'opposer à l'État de la République socialiste du Vietnam est puni de 3 à 12 ans d'emprisonnement :

- diffuser de fausses informations de nature à dénigrer les collectivités publiques;
- propager la version d'une guerre psychologique et diffuser des informations inventées en vue de déconcerter la population;
- produire, détenir, diffuser les documents, les produits culturels ayant un contenu opposable à l'État de la République socialiste du Vietnam.

Dans les cas les moins graves, l'infraction est punie de 10 à 20 ans d'emprisonnement.

Article 89. Trouble de la sécurité publique

Quiconque, en vue de s'opposer au pouvoir populaire, excite, incite ou rassemble un grand nombre de personnes pour troubler la sécurité publique, s'opposer à la personne chargée d'une mission de service public ou entraver le fonctionnement des administrations ou des organisations, est puni de 5 à 15 ans d'emprisonnement lorsque l'infraction n'est pas commise dans le cadre de l'article 82 du présent code. D'autres complices sont punis de deux à sept ans d'emprisonnement.

Article 245. Troubles à l'ordre public

Est puni de 1 000 000 à 10 000 000 de dongs d'amende, d'une rééducation sans détention jusqu'à deux ans, ou d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, le fait, pour toute personne, de troubler l'ordre public, causant de graves conséquences ou alors que cette personne a déjà fait l'objet d'une sanction administrative ou d'une condamnation pénale sans avoir été réhabilitée pour le même acte.
Ce fait est puni de deux à sept ans d'emprisonnement lorsqu'il aura été commis avec l'une des circonstances suivantes :

- en se servant d'armes ou en exécutant des actes de destruction;
- en bande organisée;
- en entravant gravement la circulation sur les voies publiques ou les activités publiques;
- en incitant autrui à causer des troubles à l'ordre public;
- en exécutant des actes de violence à l'égard des agents responsables du maintien de l'ordre public;
- en récidive dangereuse.

Article 257. Actes d'opposition commis à l'encontre d'une personne exerçant une fonction publique

Est puni d'une rééducation sans détention jusqu'à trois ans, ou d'un emprisonnement de six mois à trois ans, le fait, pour toute personne, par violence ou menace de violence ou par toute autre manœuvre, d'entraver l'exercice par une personne dépositaire de l'autorité publique, de ses missions publiques ou de contraindre cette personne à commettre des actes contraires à la loi.
Ce fait est puni de deux à sept ans d'emprisonnement lorsqu'il aura été commis avec l'une des circonstances suivantes ::

- en bande organisée;
- en réitération;
- en convainquant ou incitant autrui à participer au crime ou délit;
- en causant de graves conséquences;
- en récidive dangereuse.

Article 258. Atteintes aux intérêts de l'État ou aux droits et intérêts légitimes des groupements ou des particuliers par abus de ses droits et libertés

Est puni d'un avertissement, d'une rééducation sans détention jusqu'à trois ans, ou d'un emprisonnement de six mois à trois ans, le fait, pour toute personne, par abus de ses libertés d'expression, de presse, de croyance, de religion, d'association ou de tout autre droit et liberté, de porter atteinte aux intérêts de l'État ou aux droits et intérêts légitimes des groupements ou des particuliers. Ce fait est puni de deux à sept ans d'emprisonnement lorsqu'il aura un degré de gravité important.

Annexe 1 : Prisonniers d'opinion au Vietnam – Liberté d'expression

NOM	PROFESSION	DATE DE CONDAMNATION	DATE DE LIBÉRATION PRÉVUE	PEINE	INFRACTION
Phan Ngoc Tuan	Militant/défenseur des droits de la personne et de la justice sociale	6 juin 2012	2017	5 ans d'emprisonnement	Article 88
Tran Vu Anh Binh	Musicien	2012	2018	6 ans d'emprisonnement + 2 ans de détention à domicile	Article 88
Vo Minh Tri (Viet Khang)	Musicien	30 octobre 2012	2016	4 ans d'emprisonnement + 2 ans de probation	Article 88
Doan Van Vuon	Militant/agriculteur	5 avril 2013	2018	5 ans d'emprisonnement	Article 93
Ta Khu	Militant	1er février 2012	2028	16 ans d'emprisonnement	Article 79
Lo Thanh Thao	Défenseur des droits	6 janvier 2013	2016	3,5 ans d'emprisonnement	Article 88
Nguyen Trung Linh	Blogueur	6 mars 2012	XXX	Disparu	XXX
Nguyen Van Khuong	Reporter	7 septembre 2012	2016	4 ans d'emprisonnement	Article 289
Ta Phuong Tan	Ex-policière/blogueuse	24 septembre 2012	2020	10 ans d'emprisonnement	Article 88
Hu Duc Hoa	Homme d'affaires	9 janvier 2013	2026	13 ans d'emprisonnement	Article 79
Le Van Son	Blogueur	9 janvier 2013	2017	4 ans d'emprisonnement	Article 79
Huyan Thuc Vy	Blogueur	XXX	XXX	XXX	Article 88
Nguyen Phuong Uyen	Étudiante/défenseure des droits	16 mai 2013	XXX	Libération sous probation	Article 88
Dinh Nguyen Kha	Technicien en informatique	16 mai 2013	2017	4 ans d'emprisonnement	Article 88
Dinh Nhat Uy	Blogueur	XXX	XXX	XXX	Article 258
Pham Viet Dao	Ancien représentant du parti devenu blogueur	XXX	XXX	XXX	Article 258
Dinh Nguyen Kha	Militant prodémocratie; étudiant, membre du Groupe des jeunes patriotes	2013	2017	4 ans d'emprisonnement + 3 ans de détention à domicile	Article 88
Hong Le Tho	Militant syndical	2010	2017	7 ans d'emprisonnement	Article 89
Nguyen Huu Vinh	Défenseur des droits de la personne	Mai 2014	XXX	XXX	Article 258
Nguyen Dinh Ngoc	Blogueur	27 décembre 2014	XXX	Emprisonnement	XXX
Nguyen Quang Lap	Blogueur/écrivain	6 décembre 2014	XXX	Emprisonnement	Arrêté en vertu de l'article 258, mais poursuivi en vertu de l'article 88
Nguyen Viet Dung	Blogueur	20 avril 2015	XXX	XXX	Article 245
Tran Huynh Duy Thuc	Entrepreneur/blogueur	2010	2026	16 ans d'emprisonnement	Article 79

* *Cette liste n'est pas exhaustive.
**« XXX » Indique que les données ou les renseignements ne sont pas disponibles.

Annexe 2 : Prisonniers d'opinion au Vietnam – Liberté de religion

NOM	PROFESSION	DATE DE CONDAMNATION	DATE DE LIBÉRATION PRÉVUE	PEINE	INFRACTION
Le Duc Dong	Militant	28 janvier 2013	2025	12 ans d'emprisonnement	Article 79
Le Duy Loc	Membre d'une organisation bouddhiste non sanctionnée	28 janvier 2013	2030	17 ans d'emprisonnement	Article 79
Le Phuc	Militant	18 janvier 2013	2028	15 ans d'emprisonnement	Article 79
Le Trong Cu	Militant	28 janvier 2013	2025	12 ans d'emprisonnement	Article 79
Phan Thanh Y	Militant religieux	28 janvier 2013	2027	14 ans d'emprisonnement	Article 79
Phan Van Thu	Militant religieux	28 janvier 2013	S.O.	Réclusion à perpétuité	Article 79
Vo Than Le	Militant	28 janvier 2013	2029	16 ans d'emprisonnement	Article 79
Doan Dinh Nam	Militant	28 janvier 2013	2029	16 ans d'emprisonnement	Article 79
Vo Ngoc Cu	Militant	28 janvier 2013	2029	16 ans d'emprisonnement	Article 79
Nguyen Ky Lac	Militant	28 janvier 2013	2029	16 ans d'emprisonnement	Article 79
Luong Nhat Quang	Militant religieux	28 janvier 2013	2025	12 ans d'emprisonnement	Article 79
Nguyen Dinh	Militant religieux	28 janvier 2013	2027	14 years imprisonment	Article 79
Nguyen Thai Binh	Militant religieux	28 janvier 2013	2025	12 ans d'emprisonnement	Article 79
Tu Thieng Luong	Fondateur et président Hoi Dong Cong Luat Cong An Bia Son	28 janvier 2013	2029	16 ans d'emprisonnement	Article 79
Vo Tiet	Fondateur et président Hoi Dong Cong Luat Cong An Bia Son	28 janvier 2013	2029	16 ans d'emprisonnement	Article 79
Doan Van Cu	Militant	28 janvier 2013	2027	14 ans d'emprisonnement	Article 79
Tran Phi Dung	Militant	28 janvier 2013	2026	13 ans d'emprisonnement	Article 79
Tran Quan	Militant	28 janvier 2013	2025	12 ans d'emprisonnement	Article 79
Vuong Tan Son	Militant	28 janvier 2013	2030	17 ans d'emprisonnement	Article 79
Do Thi Hong	Militant religieux	28 janvier 2013	2026	13 ans d'emprisonnement + 5 ans de probation	Article 79
Truong Ngoc Quang	Militant	6 janvier 2013	XXX	XXX	Article 79
Phan Thanh Tuong	Militant	28 janvier 2013	2023	10 ans d'emprisonnement	Article 79
Kpuil Le	Chrétien degar montagnard	6 juin 2012	2020	8 ans d'emprisonnement	Article 87
Kpuile Mel	Chrétien degar montagnard	6 juin 2012	2021	9 ans d'emprisonnement	Article 87

Vo Thi Thu Thuy	Militante catholique	7 mars 2012	2017	5 ans d'emprisonnement	Article 88
Nguyen Cong Chinh	Ecclésiastique mennonite	27 mars 2012	2023	11 ans d'emprisonnement	Article 897
Dang Xuan Dieu	Militante catholique	9 janvier 2013	2026	13 ans d'emprisonnement	Article 79
Ho Van Oanh	Étudiant catholique	9 janvier 2013	2016	3 ans d'emprisonnement	Article 79
Nguyen Dang Minh Man	Militante catholique	9 janvier 2013	2020	8 ans d'emprisonnement	Article 79
Nguyen Dinh Cuong	Militante catholique	9 janvier 2013	2017	4 ans d'emprisonnement	Article 79
Nguyen Van Duyet	Militante catholique	9 janvier 2013	2019	6 ans d'emprisonnement	Article 79
Nguyen Van Oai	Militante catholique	9 janvier 2013	2016	3 ans d'emprisonnement	Article 79
Nguyen Xuan Anh	Militante catholique	9 janvier 2013	2016	3 ans d'emprisonnement	Article 79
Tai Van Dung	Militante catholique	9 janvier 2013	2018	5 ans d'emprisonnement	Article 79
Tran Minh Nhat	Militante catholique	9 janvier 2013	2017	4 ans d'emprisonnement	Article 79
Byuk	Militant chrétien	XXX	XXX	XXX	Article 87
Runh	Chrétien montagnard	XXX	XXX	XXX	Article 87
John	Militant chrétien	XXX	XXX	XXX	Article 87
Nguyen Ky Lac	Conseil du droit et des affaires publiques du mont Bia Son	4 février 2013	XXX	10 à 17 ans d'emprisonnement	Article 79
Lieu Ny	Moine Khmer Krom	XXX	XXX	XXX	XXX
Tach Thuoi	Moine Khmer Krom	XXX	XXX	XXX	XXX
Ta Klu	Conseil du droit et des affaires publiques du mont Bia Son	4 février 2013	XXX	10 à 17 ans d'emprisonnement	Article 79
Le Trong Cu	Conseil du droit et des affaires publiques du mont Bia Son	4 février 2013	XXX	10 à 17 ans d'emprisonnement	Article 79
Nguyen Dinh	Conseil du droit et des affaires publiques du mont Bia Son	4 février 2013	XXX	10 à 17 ans d'emprisonnement	Article 79
Duong Kim Khai	Pasteur, Église mennonite/ défenseur des droits des terres	2011	2017	6 ans d'emprisonnement + 5 ans de détention à domicile	Article 79
Ho Duc Hoa	Militant des jeunesses catholiques/blogueur	2013	2016	3 ans d'emprisonnement + 5 ans de détention à domicile	Article 79
Nguyen Van Minh	Militant du groupe bouddhiste Hao Hao	Février 2014	2017	3 ans d'emprisonnement	Article 245
Nguyen Van Ly (Father Ly)	Prêtre vietnamien catholique romain	2007	2016	8 ans d'emprisonnement + 5 ans de détention à domicile	Article 88

* Cette liste n'est pas exhaustive.
** « XXX » Indique que les données ou les renseignements ne sont pas disponibles.

Annexe 3 : Prisonniers d'opinion au Vietnam – Liberté de réunion

NOM	PROFESSION	DATE DE CONDAMNATION	DATE DE LIBÉRATION PRÉVUE	PEINE	INFRACTION
Do Van Hoa	Militant des droits des terres	16 juillet 2012	2019	4 ans d'emprisonnement + 3 ans de détention à domicile	Article 88
Nguyen Kim Nhan	Militant des droits des terres	16 juillet 2012	2020	5,5 ans d'emprisonnement + 3 ans de détention à domicile	Article 88
Dinh Van Nhuong	Responsable de campagnes de défenses des droits des terres	14 juillet 2012	2016	4 ans d'emprisonnement	Article 88
Nguyen Dang Vinh Phuc	Travailleur d'usine/participant à des ateliers de formation	9 janvier 2013	2016	3 ans d'emprisonnement	Article 79
Vo Viet Dzien	Pisciculteur/militant dissident	15 janvier 2013	2016	3 ans d'emprisonnement	Article 79
Nguyen Quoc Tuan	Dirigeant de l'Association agricole de Vinh Phu Ward	XXX	XXX	XXX	Articles 88 et 230
Nguyen Thi Bich Trang	Employée d'une société de portefeuille industriel	XXX	XXX	XXX	Article 258
Vo Thi Hanh	Conseil du droit et des affaires publiques du mont Bia Son	XXX	XXX	XXX	Article 258
Doan Van Vuon	Ex-soldat/agriculteur	5 avril 2013	2018	5 ans d'emprisonnement	Article 93
Doan Van Sinh	Agriculteur	5 avril 2013	2016	3 ans d'emprisonnement	Article 93
Bui Thi Minh Hang	Militante	Août 2014	2016-2017	3 ans d'emprisonnement	Article 245
Doan Huy Chuong	Militant syndical	2010	2017	7 ans d'emprisonnement	Article 89
Ho Thi Bich Khuong	Militante des droits des terres	2010	2015	5 ans d'emprisonnement + 3 ans de détention à domicile	Article 88
Le Tri Tue	Militant du Mouvement des Travailleurs Indépendants au Vietnam	XXX	XXX	Disparu	XXX
Nguyen Hoang Quoc	Militant syndical	18 mars 2011	2022	9 ans d'emprisonnement	Article 89
Nguyen Thi Thuy Quynh	Militante	Août 2014	2016	4 ans d'emprisonnement	Article 245

*Cette liste n'est pas exhaustive.
**« XXX » Indique que les données ou les renseignements ne sont pas disponibles.

CARTE POSTALE POUR LE CHANGEMENT

Veuillez suivre les étapes suivantes pour exprimer à votre député(e) vos préoccupations concernant les violations des droits de la personne au Vietnam :

01 Allez à www.parl.gc.ca.

02 Saisissez votre code postal pour trouver votre député(e).

03 Inscrivez le nom de votre député(e) sur la ligne située au-dessus de l'adresse indiquée.

Coupez en suivant la ligne pointillée

Aucun timbre n'est requis lorsque vous écrivez à votre député(e)!

Madame, Monsieur, _____

Je vous invite à communiquer avec le gouvernement de la République socialiste du Vietnam au sujet de la détérioration des droits de la personne.

Bien qu'étant membre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le gouvernement du Vietnam continue de faire fi de son obligation de protéger les droits de la personne. La brutalité policière et la torture sont monnaie courante; des journalistes et des blogueurs sont emprisonnés pour avoir exprimé des opinions dissidentes à l'égard du Parti communiste vietnamien; et des membres des minorités religieuses sont persécutés sans avoir droit à un procès équitable. Le gouvernement du Vietnam doit être tenu de respecter les plus hautes normes internationales en matière de droits de la personne.

En tant que Canadien(ne) ayant la chance de vivre dans un pays libre et démocratique, il est de mon devoir de faire entendre la voix des personnes victimes d'un régime d'oppression et de veiller à la protection de leur dignité. J'espère que les Canadiens se mobiliseront pour défendre les droits de celles et ceux qui ont été opprimés au Vietnam.

Cordialement,

Signez ici!

(Nom de votre député(e))

Chambre des communes

Ottawa (Ontario) K1A 0A4

CANADA

Photo : Le 30 mars 2007, le père Thadeus Nguyen Van Ly a subi son procès dans la province de Hue. Un garde a muselé le père Ly avec sa main pour l'empêcher de protester contre le Parti communiste vietnamien.

« Je suis troublé par la manière dont le gouvernement communiste vietnamien exploite ses pouvoirs et croit que ses agissements sont justifiables. Le Parti communiste affirme agir ainsi pour « protéger » ses citoyens. En réalité, cependant, il criminalise les libertés pacifiques d'expression, d'association et de réunion. »

- Le sénateur Thanh Hai Ngo

Photo : Le 30 mars 2007, le père Thadeus Nguyen Van Ly a subi son procès dans la province de Hue. Un garde a muselé le père Ly avec sa main pour l'empêcher de protester contre le Parti communiste vietnamien.

Aidez les prisonniers politiques comme le père Ly, et postez cette carte postale à votre député(e)!